



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, À LA SALLE GUY
POITRAS, LE LUNDI 12 JUIN 2023 À 19h00.**

Sont présent(e)s :

Poste vacant, maire	
M. Alain Bachand, conseiller :	siège n° : 1
Poste vacant, conseiller :	siège n° : 2
M. Réjean Sini, conseiller :	siège n° : 3
Mme Valérie Desbiens, conseillère :	siège n° : 4
Mme Danielle Michaud, conseillère :	siège n° : 5
Mme Edith Simard, conseillère :	siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire suppléant constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00

32 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture d'assemblée**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023**
- 4. CONSEIL MUNICIPAL**

4.1 Communication du maire suppléant et suivi des conseillers

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général fait mention de la lettre de démission du conseiller Guy Côté au poste no.2.

Le directeur général fait mention de la vacance du poste de maire et celui du conseiller au poste no.2



No de résolution
ou annotation

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Présentation des états financiers 2022 par la firme Mallette.

6.2 Liste des comptes payés et à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit

6.3 Dépôt des états financiers au 31 mai 2023

6.4 Retrait et ajout de signataires à la Caisse Populaire Desjardins

6.5 Retrait et ajout de gestionnaires chez Visa Desjardins

6.6 Ajustement de salaire employés municipaux

6.7 Enregistrement des séances du conseil

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT

8.1 Lettre au MTQ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Pas de point à traiter

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Contrat à la firme Forum-Service d'urbanisme

12. VARIA

12.1. _____

12.2. _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-06-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par M. Réjean Sini, maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Edith Simard

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2023-06-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023 et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Danielle Michaud

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUIVI DES CONSEILLERS

Maire suppléant:

Conseillers :

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Mention est faite par le directeur général

Le directeur général fait mention de la lettre de démission de Guy Côté au poste no.2 et annonce la vacance du poste de Maire et celui du conseiller au poste no.2.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Présentation des états financier 2022 par la firme Mallette Inc.

2023-06-03

6.2 Liste des comptes payés et à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit.

ATTENDU QUE la liste des comptes payés et à payer ont été déposées pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Desbiens

D'approuver la liste des comptes payés au montant de



No de résolution
ou annotation

2023-06-04

12 275.81\$ d'autoriser le paiement des comptes à payer pour la somme de 40249.02\$;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Dépôt des états financiers au 30 mai 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 mai 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Godbout;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Bachand

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-05

6.4 Retrait ajout de signataires à la Caisse Populaire Desjardins

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Edith Simard

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

- En cas d'absence ou d'incapacité du directeur général/greffier-trésorier, Kitty Theriault, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe aura les mêmes pouvoirs ci hauts mentionnés, que le directeur général /greffier trésorier.

Le directeur général/greffier-trésorier et la directrice générale adjointe/greffière trésorière adjointe, exerceront seuls les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante:

Sous la signature de deux (2) d'entre eux.



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2023-06-06

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;

Les signataires autorisés au compte sont :

- Maire, poste vacant;
- Maire suppléant, M. Rejean Sini, en cas d'absence ou incapacité du maire;
- Directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Provencher
- Directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe, Mme Ketty Thériault, en cas d'absence ou incapacité du directeur général/greffier-trésorier;
- La conseillère, Mme Edith Simard

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Retrait et ajout de gestionnaires chez Visa Desjardins

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Danielle Michaud

1. QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

2. QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

3. QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

4. QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;



No de résolution
ou annotation

5. QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant; Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

Monsieur Gilles Provencher, directeur général/greffier-trésorier et
Mme Ketty Thériault, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe.

6. QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-07

6.6 Ajustement de salaire des employé(e)s

ATTENDU QU'À la suite de l'augmentation du coût de la vie depuis un an nous allons augmenter le salaire pour de 4.4%, selon le barème de l'IPC (indice du prix à la consommation);

ATTENDU QUE cette augmentation va être rétroactive à compter du 1 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Desbiens

QUE la municipalité accepte de majorer les salaires de 4.4% pour ses salariés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-08

6.7 Enregistrement des séances du conseil

ATTENDU QUE la municipalité désire protéger ses citoyens et ses représentants municipaux, en cas de litige;

ATTENDU QUE la sécurité est de plus en plus recherchée;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Bachand

QUE la municipalité installe un système audio et vidéo dans la salle où se tient les séances municipales de la municipalité de Godbout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIC

Aucun point à traiter



No de résolution
ou annotation

2023-06-09

8. TRAVAUX PUBLIC-TRANSPORT

8.1 Lettre au MTQ

ATTENDU QUE la municipalité désire protéger ses citoyens à la vitesse excessive du trafic entre le bateau et la route 138;

ATTENDU QUE la municipalité demande au MTQ de trouver des solutions pour diminuer la vitesse dans cette zone;

ATTENDU QUE la mise en place de dos d'âne sur la rue St-Régis pourraient diminuer cette vitesse non sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Edith Simard

QUE la municipalité, demande l'autorisation du MTQ afin d'installer des dos d'âne sur la rue St-Régis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILLIEU

Aucun point à traiter

2023-06-10

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Donne un contrat a la firme pour l'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité désire combler un service d'urbanisme à la suite du départ de Éric St-Gelais

ATTENDU QUE service est essentiel au le développement de notre municipalité

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Danielle Michaud

QUE la municipalité autorise le directeur général ou la directrice général adjointe de finaliser l'entente avec la firme FORUM, service d'urbanisme, pour la municipalité de Godbout

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à traiter

12.VARIA

12.1 _____

12.2 _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

2023-06-11

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Desbiens

DE lever l'assemblée il est 8h07.

Réjean Sini
Maire suppléant

Gilles Provencher
Directeur général, greffier trésorier